

PÊCHE ET AQUACULTURE

Fiche filière

À retenir

651 000 tonnes produites en France en 2021
Déficit du commerce extérieur de 4,6 milliards d'€ (2021)
4^e consommateur européen avec 33,3 kg/an/hab (2019)

ORGANISATION

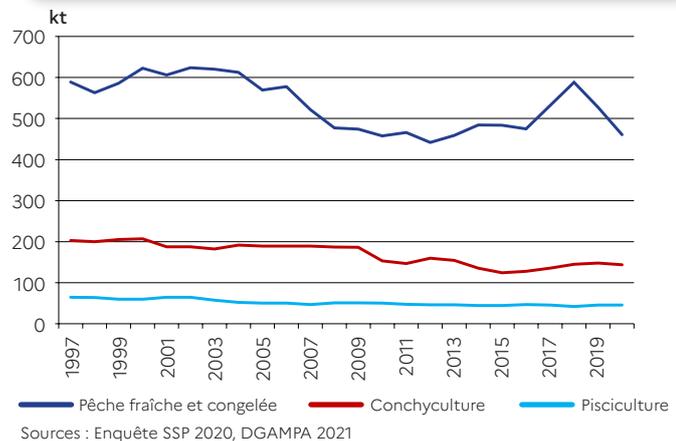
- La pêche française se caractérise avant tout par sa diversité due à son nombre important de façades (mer du Nord, Manche, Océan atlantique nord, Mer Méditerranée, Caraïbes, Littoral guyanais, Océan Indien) et de pêcheries. En 2021, la France métropolitaine comptait environ 4 250 navires, dont 3 400 de moins de 12 mètres et près de 200 de plus de 24 mètres ; auxquels s'ajoutent environ 2 000 navires dans les régions ultrapériphériques.
- Les ventes se font pour la plus grande partie dans les 34 halles à marée métropolitaines (63 % en volume et 86 % en valeur) et sont réparties entre les quelques 280 entreprises de mareyage et 200 entreprises de transformation.
- L'aquaculture regroupe à la fois des entreprises de pisciculture (362 en eau douce hors étangs, 265 en étangs et 34 marines), de conchyliculture d'élevages de crustacés (2 501 entreprises) et d'algoculture (191 entreprises) fédérées respectivement par le Comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA) et le comité national de la conchyliculture (CNC).

Sources : Fichier de flotte Ifremer 2021, Enquête SSP 2020, VISIOMER 2021, FranceAgriMer 2019

PRODUCTION

- En 2021, 483 000 tonnes ont été pêchées en France, un chiffre en recul par rapport à la moyenne sur 3 ans. 12 espèces représentent 60 % du volume total (thon listao, coquille Saint-Jacques, thon albacore, merlu européen, hareng de l'Atlantique, sardine commune, baudroie, maquereau, merlan bleu, lieu noir, buccin, araignée de mer).
- Les récoltes d'algues brunes représentent également une importante part des débarquements français, bien qu'elles ne soient pas destinées à l'alimentation humaine.
- En 2020, l'aquaculture française a produit 190 000 tonnes, pour des valeurs totales de ventes finales qui s'élèvent à 750 millions d'euros. Les principales productions sont axées sur les huîtres (81 000 tonnes), les moules (61 000 tonnes) et les salmonidés (37 000 tonnes).
- La France se place ainsi au 4^e rang des pays européens producteurs de produits de l'aquaculture et au 5^e rang des pays européens producteurs de produits de la pêche.

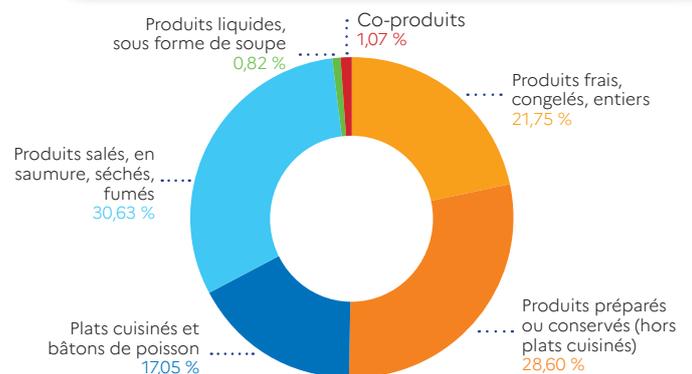
Production française (en milliers de tonnes)



TRANSFORMATION

- En 2018, on recense 217 entreprises de transformation, pour un CA de 4,4 M€, et 14 500 salariés. Les activités principales de ces transformateurs sont tout d'abord les produits salés, séchés, fumés ainsi que les produits préparés ou conservés, puis viennent les produits frais, congelés, entiers, avant les plats cuisinés et bâtons de poisson.

Répartition des entreprises de transformation selon leur spécialité



Source : FranceAgriMer, d'après Oceanic Développement



COMMERCIALISATION

- La grande majorité des produits aquatiques est vendue par la grande distribution (jusqu'à 76 % pour les produits frais). Les produits surgelés sont quant eux distribués à 30 % pour la restauration (collective et commerciale). Les produits frais sont commercialisés à 75 % par la grande distribution, 5 % par les poissonneries et marchés et 20 % par la restauration, plutôt commerciale.
- Focus : en 2016, on dénombrait 3 800 poissonneries, dont plus d'1/3 non sédentaires, correspondant à 7 500 points de vente essentiellement distribués sur le littoral.



CONSUMMATION

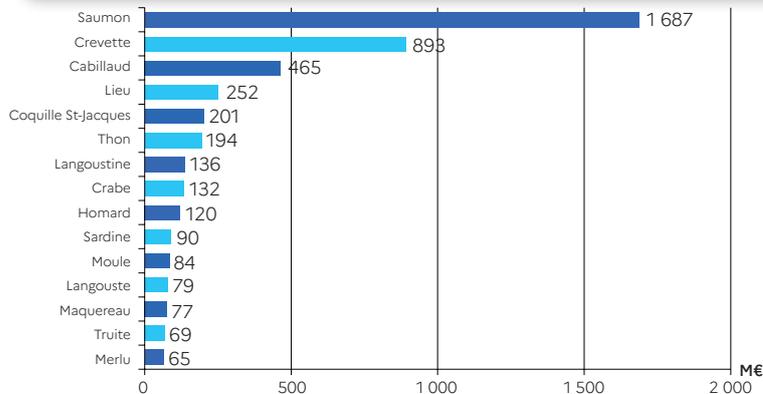
- Les Français sont les 4^e plus gros consommateurs européens de produits aquatiques avec 33,3 kg éq. poids vif par habitant et par an (contre 24 kg pour l'UE 28). La consommation des ménages tend à se stabiliser, tandis que la valeur des achats progresse.
- Deux espèces, le saumon et le cabillaud, représentent les 2/3 des volumes de poissons frais consommés. Les ménages les plus consommateurs sont plutôt seniors et aisés.
- En 2021, 7 personnes sur 10 déclaraient manger du poisson au moins une fois par semaine (contre 9 pour la viande).



ÉCHANGES

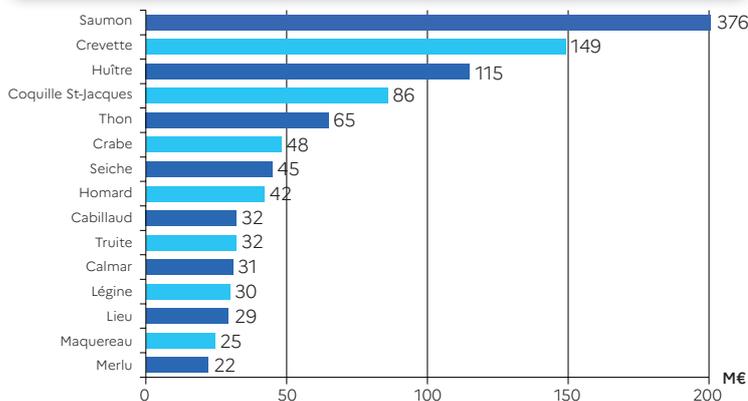
- La balance commerciale des produits aquatiques est largement déficitaire : - 4,6 milliards d'€ en 2021 correspondant à 2,0 Mt équivalent poids vif importés et 0,4 Mt exportés.
- La première espèce importée est le saumon, qui provient principalement de Norvège ; viennent ensuite la crevette, le thon et le cabillaud.
- Les exportations sont constituées majoritairement de thon (en conserve) et de saumon (notamment fumé). L'Espagne et l'Italie sont les principaux clients de la France.

Valeur des importations par espèce en 2021



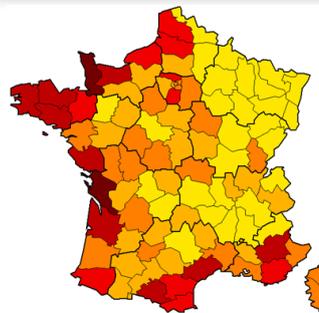
Source : Douanes françaises 2021, Eumofa 2021

Valeur des exportations par espèce en 2021



Source : Douanes françaises 2021, Eumofa 2021

Répartition des poissonneries sur le territoire français

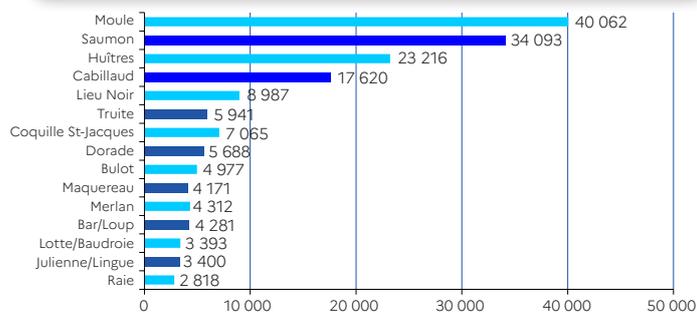


Densité de points de vente

- de 35 à 70
- de 20 à 35
- de 15 à 20
- de 10 à 15
- de 5 à 10
- de 2 à 5

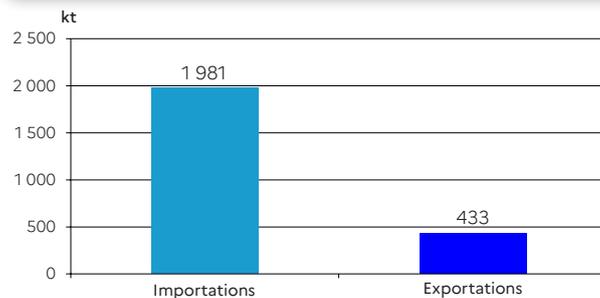
Source : Étude RHF FranceAgriMer 2017, FranceAgriMer 2017, Étude entreprises de transformation FranceAgriMer 2017

Volumes achetés par les ménages en frais en 2021



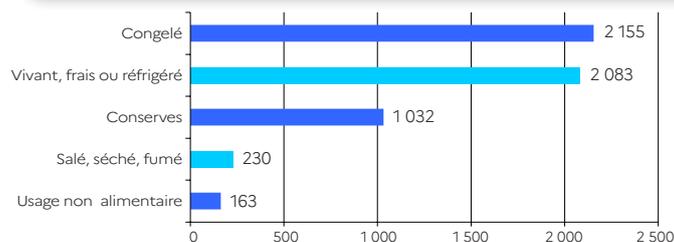
Source : Eumofa, Kantar WorldPanel, Baromètre d'image 2021 FranceAgriMer

Volumes des échanges en poids vif en 2021



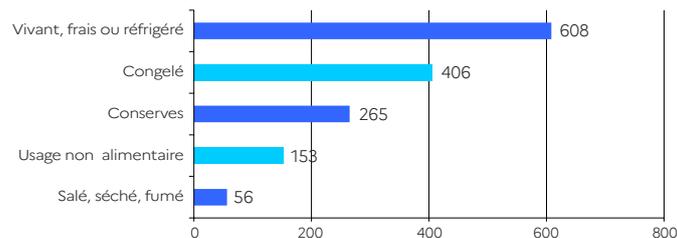
Source : Douanes françaises 2021, Eumofa 2021

Importations par présentation en valeur en 2021



Source : Douanes françaises 2021, Eumofa 2021

Exportation par présentation en valeur en 2021



Source : Douanes françaises 2021, Eumofa 2021